



DELIBERATION
N°2017- 101 du 14 novembre 2017

OBJET - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES LOUSTICS (CRECHES DURANCE ET MARMOTS MELEZIN) : SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION, COMPLEMENT DE SUBVENTION 2017 ET AVANCE SUR SUBVENTION 2018

- PJ : - tableau d'évolution des subventions*
- avenants modificatifs aux conventions d'objectifs 2016-2020 conclues avec l'association Les Loustics pour la micro crèche Marmots du Mélézin et pour la crèche Durance

Rapporteur : Mme Anne-Marie FORGEOUX

Le 14 novembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 08 novembre 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 pour la délibération n°2017-101
28 pour les délibérations n°2017-102 et 103
29 pour les délibérations n°2017-104 et 105
28 des délibérations n°2017-106 à 111

Nombre de pouvoirs : 7 des délibérations n°2017-101 à 2017-103
6 des délibérations n°2017-104 à 105
7 des délibérations n°2017-106 à 111

M. Romain GRYZKA est élu secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2017-101 à 105), Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Bruno DAVANTURE, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-102), M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude GIMENEZ (à partir de la délibération n°2017-104), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. Charles PERRINO.

Ont donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Renée PETELET à M. Maurice DUFOUR
Mme Claude JIMENEZ à Mme Nicole GUERIN (des délibérations n°2017-101 à 103),
M. Nicolas GALLIANO à Mme Catherine BLANCHARD
M. Emeric SALLE à Gilles PERLI
Mme Nicole GUERIN à M. Yvon AIGUIER (des délibérations n°2017-106 à 111)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance,

Vu la délibération du 10 mai 2016 relative à la signature des conventions d'objectifs 2016-2020 conclues avec l'association Les Loustics pour la gestion de la micro crèche Les Marmots du Mélézin et la crèche Durance,

Vu la délibération n°2017-15 du 28 mars 2017, par laquelle ont été attribuées à l'association Les Loustics une subvention de 32 500 € pour la micro crèche Les Marmots du Mélézin et une subvention de 58 500 € pour la crèche Durance,

Considérant les éléments suivants :

L'association Les Loustics a alerté sur sa situation financière en juillet dernier et plusieurs réunions ont eu lieu depuis, notamment avec leur commissaire aux comptes.

Cette association qui gérait initialement la crèche Loustics aux Cros a désormais en charge la micro crèche Les Marmots du Mélézin à Villard St Pancrace (10 places ; ouverture septembre 2015) et la crèche Durance (18 places ; ouverture septembre 2016) à Briançon.

Crèches gérées par l'association Les Loustics	Loustics Cros	Micro-crèche Marmots Mélézin Villard St Pancrace	Crèche Durance Briançon	Nombre total de places
Jusqu'au 31/08/2015	12 places	—	—	12
Du 01/09/2015 au 31/08/2016	12	10	—	22
A partir du 01/09/2016	Fermeture	10	18	28

L'analyse financière fait ressortir un résultat annuel déficitaire sur 4 années consécutives, qui s'élève en cumulé à plus de 100 k€ sur cette période (2014-2017).

Sur les 3 derniers exercices, les fonds propres sont passés de 66 k€ à 15 k€, conséquence du comblement par les fonds propres des résultats annuels déficitaires.

Le déficit annuel s'explique notamment par des frais de personnel croissants dus notamment à des frais de licenciement, la perte des contrats aidés, une nouvelle convention collective, sans augmentation en parallèle des recettes de l'association.

Afin d'obtenir plus de recettes (inscriptions) pour des dépenses équivalentes, l'association envisage d'augmenter le nombre de places de la crèche Durance qui passera de 18 places actuellement à 20 places en 2018.

Par ailleurs, l'association sollicite une subvention complémentaire sur 2017 et une subvention 2018 plus élevée car le montant de la subvention CCB/berceau, actuellement de 3 250 €/berceau, ne permet pas à l'association d'équilibrer son budget.

*Pour équilibrer ses comptes, l'association sollicite auprès de la CCB une subvention en année pleine, à compter de 2018, de **4600€/place**.*

*Sur la base de 4600 €/place, la **subvention globale 2018** pour les 2 crèches serait de :*
 $4600 \times 30 = \mathbf{138\ 000\ €}$

Sur cette même base forfaitaire par place, une subvention complémentaire pour 2017 de 37 800 € (calculée comme suit : $4\ 600 - 3250 = 1\ 350$ €/place soit $1\ 350 \text{ €} \times 28 = 37\ 800 \text{ €}$), lui permettrait d'équilibrer ses comptes 2017.

Il est proposé de verser à l'association Les Loustics, pour les 2 crèches :

- **d'ici fin 2017, une subvention complémentaire de 37 800 €**
- **début janvier 2018, une avance de 50% de la subvention 2017,**

Ces montants seront répartis comme suit :

	Marmots (10 places)	Durance (18 places en 2017 20 places en 2018)	TOTAL
Complément 2017 sollicité	13 500 € (1350x10)	24 300 € (1350x18)	37 800 €
Avance sur subvention 2018 = Versement 50% de subv 2017 début janvier	23 000 €	41 400 €	64 400 €

Vu les avis favorables de la commission Affaires sociales du 20 octobre et de la commission Administration Générale et Finances du 25 octobre ;

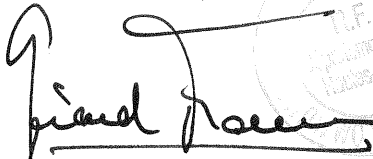
Vu l'avis favorable du bureau du 10 novembre 2017;

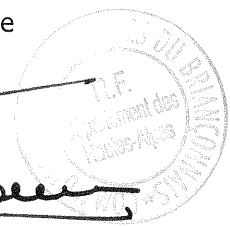
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention complémentaire de **37 800 €** en direction de **l'Association Les Loustics**, montant réparti à raison de 13 500 € pour la micro crèche Marmots du Mélézin et 24 300 € pour la crèche Durance,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus dans le Budget Primitif 2017 du budget « Général ».
- Approuve le versement d'une avance de la subvention 2018 en janvier, à hauteur de 50% de la subvention de l'année N-1, soit **64 400 €**, répartis à raison de **23 000 €** pour la micro crèche Marmots du Mélézin et **41 400 €** pour la crèche Durance,
- Autorise le Président à signer les avenants modificatifs aux conventions d'objectifs 2016-2020 conclues avec l'association Les Loustics pour la micro crèche Marmots du Mélézin et pour la crèche Durance (voir projets d'avenants en annexe à la présente délibération)

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM



Date affichage **24 NOV. 2017**

Annexe : tableau d'évolution des subventions**SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES LOUSTICS (CRECHES DURANCE ET MARMOTS MELEZIN) : SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION, COMPLEMENT DE SUBVENTION 2017 ET AVANCE SUR SUBVENTION 2018**

	Marmots 10 places	Durance 18 pl en 2017 20 pl en 2018	TOTAL
Subvention 2017 attribuée (pour mémoire) (sur la base de 3250€/place)	32 500 €	58 500 €	91 000 €
Complément 2017 sollicité	13 500 €	24 300 €	37 800 €
TOTAL 2017 (28 places)	46 000 €	82 800 €	128 800 €
Subvention 2018 sollicitée par l'association 30 places	50 100 €	88 400 €	138 500 € (soit 4616 €/place)
Subvention 2018 proposée Calculée sur la base de 4 600 €/place	46 000 €	92 000 €	138 000 €

Explications du calcul :

*Subvention 2018 sollicitée pour les 2 crèches, soit 30 places, soit 138 500 €/ 30 places = 4 616 €/place, arrondis à **4 600 €/place***

PROJET AVENANT N°1
CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2020 - ASSOCIATION « LES LOUSTICS »
CRECHE DURANCE

ENTRE :

L'ASSOCIATION LES LOUSTICS, ayant son siège social 1 rue de la Soie, 05100 Briançon et représentée par sa Présidente en exercice, Marie COULET,

D'une part,

ET :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS, représentée par son Président en exercice, Gérard FROMM, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n° ??? du 14 novembre 2017,

D'autre part.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance,

Vue la convention d'objectifs 2016-2020 conclue avec l'association Les Loustics pour la gestion de la crèche Durance sise à Briançon,

Considérant la demande de l'association « Les Loustics » en date du 07/11/17 relative à une subvention complémentaire 2017 et une demande de versement d'avance de la subvention 2018,

L'ARTICLE 3 de la convention d'objectifs 2016-2020, relatif aux conditions financières est modifié comme suit

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs et missions de l'association « Les Loustics » liés à l'accueil des enfants de moins de 4 ans résidant de façon permanente dans le Briançonnais, et de respecter les engagements de la présente convention, la Communauté de communes vote annuellement le montant du concours financier qu'elle apporte à l'association. Cette subvention contribue à couvrir en partie les charges salariales du personnel et les charges de fonctionnement.

La subvention, se décompose comme suit :

- *Pour l'année 2016, année d'ouverture de la crèche et pour une période de 4 mois de fonctionnement, le montant de la subvention s'élève à 45 000 euros, qui se décompose comme suit :*

Une partie considérée comme une subvention de fonctionnement 2016, soit 19 500 € pour la période de septembre à décembre : 3 250 € X 18 berceaux X 4/12mois (à ce jour, les crèches du territoire

gérées en Prestation de Service Unique par des structures associatives bénéficiant d'une subvention de fonctionnement de la CCB d'un montant de 3 250 € par berceau et par an)



Une partie considérée comme une avance de trésorerie, soit 25 500 €, qui sera éventuellement déduite des subventions des années suivantes, au vu des bilans d'activité et financier fournis par le gestionnaire.

Pour les années pleines à partir de 2017 : le versement de la subvention totale sera fractionné. En début d'année en attente du vote du budget de la collectivité, la CCB s'engage à verser à l'association une avance sur subvention dans le courant du mois de janvier, correspondant à 40% du montant de référence de l'année précédente, hors subvention exceptionnelle, lui permettant d'assurer son fonctionnement normal. Le solde sera versé en juillet.

Une annexe financière sera signée chaque année pour le montant de la subvention allouée.

Il est ajouté le paragraphe suivant :

A partir de 2018, le versement de la subvention sera fractionné. En début d'année, en attente du vote du budget de la collectivité, la CCB s'engage à verser à l'association une avance sur subvention dans le courant du mois de janvier, correspondant à 50% du montant de référence de l'année précédente. Le solde sera versé après le vote de la subvention attribuée à l'association.

Fait en deux originaux, à Briançon, le

Pour l'association les Loustics,
Sa Présidente,

Marie COULET

Pour la Communauté de communes du Briançonnais,
Son Président,

Gérard FROMM

PROJET AVENANT N°1
CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2020 - ASSOCIATION « LES LOUSTICS »
MICRO CRECHE « LES MARMOTS DU MELEZIN »

ENTRE :

L'ASSOCIATION LES LOUSTICS, ayant son siège social 1 rue de la Soie, 05100 Briançon et représentée par sa Présidente en exercice, Marie COULET,

D'une part,

ET :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS, représentée par son Président en exercice, Gérard FROMM, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n° ??? du 14 novembre 2017,

D'autre part.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance,

Vue la convention d'objectifs 2016-2020 conclue avec l'association Les Loustics pour la gestion de la micro crèche Les Marmots du Mélézin, sise à Villard St Pancrace,

Considérant la demande de l'association « Les Loustics » en date du 07/11/17 relative à une subvention complémentaire 2017 et une demande de versement d'avance de la subvention 2018,

L'ARTICLE 3 de la convention d'objectifs 2016-2020, relatif aux conditions financières est modifié comme suit

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs et missions de l'association « Les Loustics » liés à l'accueil des enfants de moins de 4 ans résidant de façon permanente dans le Briançonnais, et de respecter les engagements de la présente convention, la Communauté de communes vote annuellement le montant du concours financier qu'elle apporte à l'association. Cette subvention contribue à couvrir en partie les charges salariales du personnel et les charges de fonctionnement.

La subvention, se décompose comme suit :

- *Pour l'année 2016 : la subvention sera versée en totalité : 32500€ (3 250 € X 10 berceaux ; à ce jour, les crèches du territoire gérées en PSU par des structures associatives bénéficient d'une subvention de fonctionnement de la CCB d'un montant de 3 250 € par berceau et par an).*

A partir de 2017 : le versement de la subvention totale sera fractionné. En début d'année en attente du vote du budget de la collectivité, la CCB s'engage à verser à l'association une avance sur subvention dans le courant du mois de janvier, correspondant à 40% du montant de référence de l'année précédente, hors subvention exceptionnelle, lui permettant d'assurer son fonctionnement normal. Le solde sera versé en juillet.

Une annexe financière sera signée chaque année pour le montant de la subvention allouée.

Il est ajouté le paragraphe suivant :

A partir de 2018, le versement de la subvention sera fractionné. En début d'année, en attente du vote du budget de la collectivité, la CCB s'engage à verser à l'association une avance sur subvention dans le courant du mois de janvier, correspondant à 50% du montant de référence de l'année précédente. Le solde sera versé après le vote de la subvention attribuée à l'association.

Fait en deux originaux, à Briançon, le

Pour l'association les Loustics,
Sa Présidente,

Marie COULET

Pour la Communauté de communes du Briançonnais,
Son Président,

Gérard FROMM